



MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 8 DÉCEMBRE 2025, L'AVIS DE MOTION SUIVANT A ÉTÉ PRÉSENTÉ :

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du code municipal du Québec, par M. Sylvain Lévesque à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement établissant le Programme d'Écoprêt visant le remplacement ou la mise aux normes réglementaires des installations septiques isolées désuètes ou non conformes.

DONNÉ À CHERTSEY ce 9^e jour du mois de décembre 2025.

Marc-André Plante
Directeur général et greffier-trésorier